



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 11 janvier 2011**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear et Michel Pratte

Absences motivées : Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère et M. Jim Miron, conseiller

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2011-01-001

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2011

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2011.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 33 et s'est terminée à 19 h 37.

2011-01-002

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 14 et 15 décembre 2010, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2011-01-003

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 14 et 15 décembre 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2011-01-004 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2010-12).
- 2011-01-005 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010**
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2010 conformément au Règlement numéro 716.
- 2011-01-006 **SUJET: ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME 2011 DE LA VILLE DE PINCOURT**
- Considérant la recommandation de la direction générale présentée en rencontre de travail budgétaire à l'automne 2010, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le nouvel organigramme de la structure organisationnelle à compter de ce jour, tel que déposé.
- 2011-01-007 **SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN SERVEUR DE REMPLACEMENT AUPRÈS DE LOB INC.**
- Considérant la recommandation de la direction générale présentée en rencontre de travail budgétaire à l'automne 2010, il est
- PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat d'un serveur et des accessoires connexes auprès de LOB Inc. au montant de 6 874,23 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 1 374,84 \$ à compter de l'exercice financier 2012.

2011-01-008

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE LICENCES MICROSOFT AUPRÈS DE LOB INC.

Considérant l'obligation de la Ville de Pincourt de se conformer aux exigences de Microsoft en termes de licences d'utilisation des applications liées à ses logiciels, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat des licences nécessaires auprès de LOB inc. au montant de 4 959,15 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 991,83 \$ à compter de l'exercice financier 2012.

2011-01-009

SUJET: ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME 2011 DU COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Considérant la recommandation de la direction générale présentée en rencontre de travail budgétaire à l'automne 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme du Comité Municipal de Sécurité Civile à compter de ce jour, tel que déposé.

2011-01-010

SUJET: SUSPENSION ET CONGÉDIEMENT DE MONSIEUR LUC MISERANY – JOURNALIER-OPÉRATEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Luc Miserany est suspendu pour enquête depuis le 10 décembre 2010 suite à son comportement lors d'un accident de la circulation survenu le 7 décembre 2010;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'enquête démontre que monsieur Luc Miserany n'a pas suivi la procédure en vigueur à la Ville suite à cet accident de la circulation;

Considérant que monsieur Luc Miserany a déformé certains faits lors de l'enquête effectuée par les représentants de la Ville;

Considérant que monsieur Luc Miserany a minimisé l'impact de son comportement lors de l'événement et tenté d'atténuer les conséquences de ses gestes lors de l'enquête effectuée par les représentants de la Ville;

Considérant le dossier disciplinaire de monsieur Luc Miserany;

Considérant la perte de confiance envers monsieur Luc Miserany;

Considérant qu'en raison de cette perte de confiance, la Ville ne peut plus tolérer que monsieur Luc Miserany demeure à son emploi;

Considérant l'intérêt de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la suspension de monsieur Luc Miserany imposée le 10 décembre 2010;

De ne pas rémunérer monsieur Luc Miserany pendant cette période de suspension;

De mettre fin à l'emploi de monsieur Luc Miserany à compter de ce jour.

2011-01-011

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2011-01-012

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT
DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2011

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement avec AON Parizeau inc., pour l'année 2011, du contrat d'assurance Axa « Accident des bénévoles » numéro 9221343, pour une prime totale de 2 289 \$ taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2011.

2011-01-013

SUJET: DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT
DES VÉRIFICATEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS
AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LES
EXERCICES 2007, 2008 ET 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des vérificateurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour les exercices 2007, 2008 et 2009, tels que préparés par la firme Goudreau Poirier inc..

2011-01-014

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-5 – RÈGLEMENT
CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE
ROULEMENT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 509-5, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 509-5 – Règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2011-01-015

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 716-1 – RÈGLEMENT
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 716 CONCERNANT LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE FORMER LES COMITÉS DE
SÉLECTION REQUIS PAR LA LOI POUR L'ÉVALUATION DES
SOUMISSIONS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 716-1, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 716-1 – Règlement amendant le règlement numéro 716 concernant la délégation de pouvoirs de former les comités de sélection requis par la loi pour l'évaluation des soumissions.

2011-01-016

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 816 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 345 ET 436, TELS QUE MODIFIÉS, CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 816, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 816 – Règlement remplaçant les règlements numéros 345 et 436, tels que modifiés, concernant l'établissement du Service de sécurité incendie de la Ville de Pincourt.

2011-01-017

SUJET: RÉCLAMATION POUR DOMMAGES À UN VÉHICULE - ÉVÉNEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le règlement sans admission de responsabilité de la réclamation pour dommages au véhicule de M^{me} Paulette Challenger le 7 décembre 2010, pour un montant ne dépassant pas 2 365.82 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2011-01-018

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2010-03-071 – OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE DE L'AN 2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2010-03-071 « Inspection et analyse des bornes d'incendie de la Ville de Pincourt au printemps et à l'automne de l'an 2010 » en ajoutant 17 bornes d'incendie sup-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

plémentaires dans des nouveaux développements, pour un montant de 452,75 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2011-01-019

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES GE-10-001

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur des Services des travaux publics et de la gestion des eaux et par monsieur Réal Pontbriand, surintendant de l'Usine d'épuration, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la « Manutention, transport, valorisation et/ou enfouissement des boues de l'Usine d'épuration » – Appel d'offres GE-10-001 pour les années 2011 et 2012 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Conteneurs Castonguay inc. » pour la somme de 273 088.00 \$, taxes en sus, incluant la location de 2 bennes.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-414-06-498.

2011-01-020

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE POUR 2011 À LA FIRME LOGICIELS SPORTS-PLUS POUR LE LOGICIEL LOISIR

Suite à l'analyse des différentes propositions reçues et à la recommandation déposée par monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat de service pour le logiciel loisir pour 2011 à la firme Logiciels Sports-Plus Softwares Inc. pour un montant n'excédant pas 8 259,56 \$ incluant l'utilisation des modules du logiciel, la formation, le support technique et les taxes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-710-00-417.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2011-01-021

SUJET: REMERCIEMENTS À MONSIEUR RAYMOND SAVOIE,
POMPIER DU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PU-
BLIQUE POUR SES ANNÉES DE SERVICE À LA VILLE DE
PINCOURT

Considérant son départ à la retraite, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Raymond Savoie pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les trente-deux (32) dernières années, à titre de pompier du Service d'urgence et de sécurité publique.

Qu'une copie de cette résolution lui soit envoyée.

2011-01-022

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – REMPLACEMENT DE L'APPAREIL DE
CHAUFFAGE CENTRAL DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE
LA CASERNE PAR UNE UNITÉ AU GAZ NATUREL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une unité de chauffage et de climatisation au gaz naturel auprès de ThermoCyr inc. au montant de 8 409,19 \$, taxes incluses, pour le remplacement de l'appareil de chauffage central des bureaux administratifs de la caserne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 1 681,83 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2011-01-023

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UNITÉS
AÉROTHERME « MODINE » POUR LE GARAGE DE LA
CASERNE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense de 11 863,16 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'unités aérotherme « Modine » au gaz naturel auprès de la compagnie Service d'installation J.P., division de 2967-3266 Québec inc. pour le garage de la caserne.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée en partie par le fonds de roulement pour un montant de 8 513,16 \$ et en partie par une subvention de Gaz Métro au montant de 3 350 \$. Que cette dépense soit imputée au poste comptable 22-220-40-895.

Que cet emprunt de 8 513,16 \$ au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 1 702,63 \$ à compter de l'exercice financier 2012.

2011-11-024

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES ET MUTILATION PAR ACCIDENT POUR LES POMPIERS ET BRIGADIERS SCOLAIRES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement avec le groupe Censéo inc., pour l'année 2011, du contrat d'assurance Axa numéro 9221341 contre les dommages et mutilation par accident pour les pompiers et brigadiers scolaires, pour une prime totale ne dépassant pas 3 096 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-420.

2011-01-025

SUJET: MANDAT À M^E CLAUDE CHAMBERLAND POUR LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS POUR LA RÉTROCESSION DES LOTS 3 353 467 ET 3 353 468 SUR LA RUE RACINE ET LA CESSION DU LOT 1 723 550 SUR LA 5^E AVENUE – RESCISION DE LA RÉSOLUTION N^O 2010-04-134

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution n^o 2010-04-134.

De mandater M^e Claude Chamberland, notaire, pour la préparation de documents en vue de la rétrocession des lots 3 353 467 et 3 353 468 de la firme Développement VAM Inc. à la Ville de Pincourt et la cession du lot 1 723 550 de la Ville de Pincourt à la firme Habitations Sylvain Ménard Inc.

Tous les frais relatifs à ces deux transactions pour les honoraires professionnels devront être assumés par Développement VAM Inc.

Que le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer les documents notariés.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2011-01-026

SUJET: MANDAT À M^E CLAUDE CHAMBERLAND POUR LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS POUR ÉLIMINER LA SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE PINCOURT PORTANT LE NUMÉRO 283424 SUR LE LOT 1 720 459 (1158, CHEMIN DUHAMEL)

Considérant le rapport présenté à la Commission technique du 15 novembre 2010;

Considérant que le ponceau installé en 1993 est dorénavant inutile suite aux travaux de reconstruction du chemin Duhamel, il est

**PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater M^e Claude Chamberland, notaire, pour la préparation de documents afin d'éliminer la servitude en faveur de la Ville de Pincourt portant le numéro 283424 sur le lot 1 720 459 au numéro civique 1158, chemin Duhamel.

Tous les frais encourus sont de la responsabilité de la propriétaire, Madame Myra Joan Harrop.

Que le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer les documents notariés.

2011-01-027

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2011 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES TECHNIQUES

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs suivants :

A) CEASARS INFRASTRUCTURE SERVICES INC.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 9 955,97 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3 final, remise de la retenue contractuelle (5%) pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc des rues Bellevue, 8^e Avenue, 9^e Avenue et Mgr Langlois.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

B) CDGU

Pour le projet SLC-2007-610, la somme de 14 489,76 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 5, pour les honoraires professionnels, pour les travaux d'aménagement d'une surface synthétique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

2011-01-028

SUJET: PROTOCOLE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS –
AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA
MONTÉRÉGIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la couverture de services de premiers répondants à la Ville de Pincourt sera assumée dorénavant par les Services d'urgence et de sécurité publique de la Ville de Pincourt.

Que demande soit faite à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie de nous fournir le protocole d'entente nécessaire pour assumer ces services.

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et la greffière, M^{me} Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, M^{me} Danielle Carboneau, à signer ledit protocole d'entente.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 05.

2011-01-029

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2011

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 06, de lever la séance du 11 janvier 2011.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE